Courriel adressé à M. Simon Jolin-Barrette,

leader parlementaire: <u>cabinet@midi.gouv.qc.ca</u>

Bonjour monsieur le leader parlementaire, monsieur Jolin-Barrette,

Permettez-nous d'abord de vous féliciter de vos récents succès électoraux. Les Québécoises et les Québécois vous font confiance et nous sommes sûrs que vous n'épargnerez aucun effort pour ne pas les décevoir. Nous vous offrons nos meilleurs vœux de succès.

Nous vous encourageons à tout faire pour instaurer une véritable laïcité au Québec. Ce sera une tâche ardue mais éminemment nécessaire. Vous pouvez compter sur notre appui pour tout projet de loi qui atteindra cet objectif.

Après les résultats des élections du 1er octobre et les données des récents sondages CROP et Léger, il n'y a nul doute possible quant à la volonté des Québécoises et Québécois d'agir en matière de laïcité, notamment en interdisant le port de signes religieux aux agents de l'État en situation coercitive ou d'autorité. Cela ressort aussi de manière éclatante pour les enseignantes et les enseignants des écoles publiques.

Les enseignants et enseignantes avant tout

Par leurs rôles, les professeurs ne peuvent être considérés comme de simples guides, accompagnateurs ou animateurs. Bien au contraire. Ils exercent une réelle autorité sur les élèves tout au long de leur processus d'apprentissage. Ils précisent les objectifs de l'enseignement, établissent sa séquence et définissent les modes d'évaluation. Ils jugent de l'acquisition des compétences et usent d'un pouvoir de coercition et de sanction. Les professeurs exercent donc une autorité auprès des jeunes enfants dans une école et c'est pourquoi une stricte neutralité en matière religieuse s'impose ici.

Mais il y a plus. Les enseignantes et les enseignants sont les véhicules de transmission de valeurs fondamentales dans une société. En ce sens, ils exercent une influence majeure dans le développement de l'identité sociale des élèves. Établir une réelle laïcité de l'État, c'est donc d'abord commencer par l'école qui doit assurer le total respect de la liberté de conscience des élèves (et de leurs parents). Pour cela, il faut instituer une stricte neutralité de l'école auprès de nos enfants qui reçoivent les services, et non pas les privilèges religieux de professeurs affichant leurs croyances en faisant la promotion par leurs signes de valeurs non partagées ou potentiellement indésirables auprès des jeunes de nos écoles.

Étendre cette interdiction aux techniciens et techniciennes des écoles

Nous croyons cependant que l'école constitue un tout et qu'elle ne peut pas être considérée en compartiments séparés. Pour cette raison, selon nous, l'impératif de la laïcité et l'interdiction du port de signes religieux devraient logiquement s'appliquer aussi aux

techniciennes et techniciens dans les services de garde et les laboratoires. Ils exercent eux aussi une autorité sur les enfants. On ne peut donc pas introduire une laïcité à double standard : une interdiction pour les enseignants et une autre règle dans les services auxiliaires à l'enseignement. L'iniquité de traitement serait flagrante. Voilà pourquoi nous vous demandons d'étendre l'interdiction du port de signes religieux à ces autres catégories de personnel dans les écoles.

D'emblée, nous vous rappelons que la laïcité est un principe de gouvernance qui établit la séparation entre l'État et les religions. Ce principe s'applique aux institutions, aux activités, aux lieux et aux agents de l'État.

La laïcité implique la suprématie des lois civiles sur les préceptes religieux. Et pour être effective, la laïcité doit être inscrite dans la Charte québécoise des droits et libertés.

Nous vous remercions, demeurons à votre disposition pour poursuivre plus à fond la discussion sur la laïcité et vous prions d'agréer, monsieur le premier ministre, madame et monsieur les ministres, nos plus cordiales salutations,

Nous vous rappelons que le Mouvement Laïque Québécois est un regroupement fondé en 1981, indépendant de toute affiliation à un parti, ouvert aux citoyennes et citoyens de toute croyance ou confession, qui partagent le même objectif fondamental, celui de la laïcisation de l'État et des institutions publiques du Québec.

Lucie Jobin, présidente, du Mouvement laïque québécois 514-985-5840 info@mlq.qc,ca